

Compte rendu synthétique

1 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 : INTEGRATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « FORET SECTIONNALE DE MIAUNE » Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

2 – ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 : Face à la fonte des dotations, la commune a dû augmenter modérément les taux d'imposition en 2009 et en 2010 (+2%). Dans une ville, avec un nombre important d'habitants qui vivent dans des conditions difficiles, 1 % d'augmentation des taxes augmente les recettes de 11 944 € Lors des échanges de l'année précédente, il apparaissait consensuel de ne pas augmenter ces taux. Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes en 2014. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2011. Le produit attendu, avec maintien des taux actuels, est de 1 220 316.00 € pour 2015.

Pour mémoire, l'année 2014, le produit fiscal attendu, avec maintien des taux, est de 1 194 407 €.

Comme en 2011 et 2012, 2013, 2014, le montant des contributions directes pour l'année 2015 resterait ainsi à :

Taxe d'habitation : 12,56 %

Taxe foncière : 30,68 %

Taxe foncier non bâti : 107,36 %

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal de la décision de ne pas augmenter les taux.

3 – EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2015

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Fonctionnement Dépenses et Recettes équilibrées à 2 998 362€

Investissement dépenses et recettes équilibrées à 2 815 970€

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal moins une abstention

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement Dépenses et Recettes équilibrées à 262 776.43€

Investissement dépenses et recettes équilibrées à 676 286,90€

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Fonctionnement Dépenses et Recettes équilibrées à 164 373.00€

Investissement dépenses et recettes équilibrées à 325 729.45€

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

Principaux travaux budgétés sur l'exercice 2015 (tous budgets confondus)

- Solde des travaux d'aménagement du Centre Bourg
- Solde de la construction d'une nouvelle école au village de Charrées
- Solde des travaux d'Assainissement au village de Sarlanges
- Extensions du réseau d'assainissement :
 - Le Noyer de Chevalier et Le Clapier
 - Desserte du lotissement « La Combe »
 - Mise en séparatif du secteur du Collège : du Square du 8 Mai jusqu'à la zone artisanale
- Extension du réseau d'eau potable à Lingoustre

4 – BILAN OPERATIONS FACADES : extension à l'ensemble de la commune

Depuis 2010, la Commune de Retournac a mis en place une opération « Façade » pour aider financièrement les propriétaires à réhabiliter leurs biens immobiliers compris dans le périmètre des monuments historiques (cercle de 500m autour de la Collégiale).

Les travaux de ravalement (enduits, piquetage, ...) sont subventionnés à hauteur de 40% HT des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 4 000 €. Seules les façades visibles depuis le domaine public ouvrent droit à subvention.

les travaux pris en compte : Réfection de la façade (enduits, peinture, jointures, rejointements)

les travaux non pris en compte : les travaux de couverture et de zinguerie, les enseignes, les descentes d'eaux pluviales, les menuiseries

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal d'étendre la zone à toute la commune jusqu'à la fin de l'année 2015.

5 - Opération façades dossier de Mr Davy IHADADENE Immeuble 23 rue de la république : Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal, selon les modalités en vigueur, 40% sur facture acquittée

6 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 AVRIL 2015

Grades ou Emplois	Cat	Effectif Budget	Effectifs pourvus
Filière Administrative			
		4	4
Rédacteur Principal 1er classe	B	1	1
Rédacteur Principal 2è classe	B	2	2
Adjoint Administratif 2è classe	C	1	1
Filière Technique			
		17	16
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1
Agent Maîtrise Principal	C	1	1
Agent Maîtrise	C	1	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint Technique Principal 2è classe	C	6	6
Adjoint Technique 1er classe	C	2	2
Adjoint Technique 2è classe	C	5	4
Filière Sociale			
		4	3
ATSEM Principal de 2è classe	C	1	0
ATSEM 1er classe	C	3	3
Filière Animation			
		1	1
Adjoint Animation de 2è classe	C	1	1
Filière Culturelle			
		3	3
Assistant de Conservation Bibliothèques	B	1	1
Adjoint du Patrimoine de 1er classe	C	2	2
Total Général			

AGENTS NON TITULAIRES	Cat	Effectif Budget	Effectif Pourvus
Auxiliaire de Piscine	C	6	
Auxiliaire de Voirie	C	4	
Maitre-Nageur Sauveteur	A	2	
Surveillant de Baignade	C	2	
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	C	1	1
Agent d'entretien au Collège	C	1	1
Agent d'entretien Local AS	C	1	1
Adjoint Animation 2è classe Rythmes Scolaires	C	6	6
Adjoint Animation 2è classe Garderies Périscolaires	C	2	2
Adjoint Technique 2è classe	C	2	2

Ne figurent au tableau des effectifs, que des postes budgétés et pourvus.

Lorsque les candidatures en vue du poste « communication – animation – accueil » auront été étudiées, il sera proposé la création du poste qui correspond au profil.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du tableau des effectifs

7 - SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT DES EMPRUNTS EN COURS / ENDETTEMENT DE LA COMMUNE AU 1^{ER} JANVIER 2015

BUDGET GENERAL

Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2015	Montant de l'Annuité 2015
2002	Achat Filature	15 ans	251 896,14 €	58 426.49 €	18 293.64 €
2002	Travaux d'investissement	15 ans	610 000,00 €	81 333.16 €	43 805.62 €
2005	Mairie	15 ans	500 000,00 €	228 100.25 €	42 933.79 €
2005	Espace Culturel	15 ans	1 000 000,00 €	439 719.80€	81 791.04 €
2008	Mairie Musée Extension Le Cros	15 ans	900 000,00 €	460 087.83 €	75 094.50 €
2014	Travaux Investissement	15 ans	1 000 000.00 €	970 689.66 €	50 122.08 €
Total budget Général			4 261 896.14 €	2 238 357.19 €	312 040.67 €

BUDGET AEP

Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité 2015
1999	Travaux AEP	19 ans	133 697,79 €	48 540.90 €	11 289.34 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Année de Départ	Objet de l'Emprunt	Durée	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité 2015
1999	Travaux d'Assainissement	19 ans	232 179,85 €	84 296.41 €	19 605.08 €
2014	Travaux Assainissement	15 ans	150 000.00 €	142 500.00 €	15 036.63 €
Total Budget Assainissement			382 179.85 €	226 796.41 €	34 641.71 €

Voici le tableau résumé avec ce que nous devons rembourser, en 2015, par budget soit un total de 357 971.72 €

TABLEAU RESUME

	Montant initial	Capital restant dû	Montant de l'Annuité
Budget général	4 261 896.14 €	2 238 357.19 €	312 040.67 €
Alimentation Eau Potable (AEP)	133 697.79 €	48 540.90 €	11 289.34 €
Assainissement	382 179.85 €	226 796.41 €	34 641.71 €
TOTAL	4 777 773.78 €	2 513 694.50 €	357 971.72 €

8 – Ouverture d'une ligne de trésorerie avec un taux d'intérêts à taux fixe de 1.19 % à la Caisse d'Epargne
Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

9 – CONVENTION DE TRANSPORT ECOLES DE CHARREES/JUSSAC : TRANSPORT DES ELEVES ET PORTAGE DES REPAS

Depuis le 1^{er} septembre 2013, le prix journalier est de 50€ par jour de classe. Vu l'augmentation du nombre de repas, augmentation de 5 € par jour soit un tarif journalier de 55 €.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

10 – MUSEE DES MANUFACTURES DE DENTELLES : INTEGRATIONS DENTELLES ET OBJETS DANS LE STOCK DE LA BOUTIQUE
Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

11 – ADMISSION EN NON-VALEUR des titres sur l'état présenté par Mme Le Trésorier Principal. Il s'agit de créances liées à la cantine scolaire (années scolaires 2013/2014) pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir. Le montant total des titres non recouverts est de 591.95 €. **Le conseil municipal demande à la trésorerie si tous les recours et voies de recouvrement possibles préalablement à cette décision ont été mis en œuvre et épuisés.**
Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

12 – CONTRAT DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

13 –DENONCIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CHAMALIERES SUR LOIRE ET DE RETOURNAC Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

14 – OPPORTUNITE DE CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL

Après avoir contacté les communes ayant installé une PM récemment, aucune subvention n'est possible. De plus, les recettes générées par la régie affectée aux amendes ne reviennent pas directement à la commune. Elles sont versées aux Départements qui redistribuent aux communes par un système complexe. Il est donc préférable de ne pas compter sur les recettes générées par les amendes. **Conclusion** : Selon les estimations, l'installation d'une Police municipale à Retournac coûterait environ 20 000 € à la création puis entre 43 000 € et 64 000 € par an.

Au vu de l'incidence financière d'une telle dépense sur le budget de la commune, notamment sur le budget de fonctionnement, la commission réunie le 5 mars 2015 a exprimé son avis, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet de création de Police municipale.

Question soumise au conseil municipal : Y a-t-il nécessité de créer un poste de policier municipal à Retournac

Avis du Conseil Municipal Pour : 9 abstentions : 5 contre : 5

15 - CONTRACTUEL « ANIMATION » : Renouvellement du contrat pour une durée de deux mois reconductibles, sur un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe afin de préparer les animations de l'été.

Avis du Conseil Municipal : Thierry BENEVENT ne souhaite pas prendre pas part au vote. Pour : 12 abstention : 6 contre : 0

16 – PARCELLES BK 421, 418, 417 et 281 « LA GARNETTE »

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que la commune joue le rôle d'entremetteur entre les propriétaires et les promoteurs immobiliers plutôt que d'acheter les terrains.

17 - LEVEE RESERVE EMPLACEMENT V10 Avis favorables à la levée de la réserve : 11, abstentions : 7, contre : 0

18 – PROJET BANDES PASSANTES SUR LA LOIRE Avis du conseil municipal : Pour : 3, abstentions : 11, contre : 4

19 – projets de fresque murale

Avis du conseil municipal : opposition à ce type d'esthétique de fresque : 13

Unanimité moins 2 voix pour un autre type de fresques, plus évocateur.

20 – camping ouvert et géré par les agents municipaux durant cette saison d'été : Approbation à l'unanimité du conseil municipal

21– ASSOCIATION LES JARDINS DU FLEUVE : L'association peut s'installer sur le camping aux dates demandées.
Approbation à l'unanimité du conseil municipal